



Champagne **Editions**

Avis de constitution - Modification de statuts - Dissolution - Avis de tra
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Cha
- Convocation assemblée générale - Avis de constitution
- Dissolution - Avis de transformation - Avis de modification
Location gérance - Changement de dénomination - Avis de trans
constitution - Modification de statuts - Avis de trans
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Chan

2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 04 74 55

E-mail : legales@journaldeslegales.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **MA104075, N°3704**
Nom du journal : **La Marne Agricole**
Département : **51**
Date de parution : **18/10/2019**

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 10 Octobre 2019

P.O. le directeur,

L'usage des Rubriques des Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Champagne Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



—
—
—
**COMMUNES DE BETHENY, BEZANNES, CERNAY-LES-REIMS,
CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY, CORMONTREUIL, PRUNAY, PUISIEULX,
REIMS, SAINT-BRICE-COURCELLES, SAINT-LEONARD, SILLERY, TAISSY,
TINGUEUX, TROIS-PUITS, VILLERS-AUX-NOEUDS (51)**

Avis de mise à enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et des eaux pluviales urbaines

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à une enquête publique portant sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et des eaux pluviales urbaines des communes de Bétheny, Bezannes, Cernay-lès-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieulx, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinguieux, Trois-Puits, Villers-aux-Neuds (périmètre de l'ancienne Communauté d'agglomération Reims Métropole).

En application des dispositions de l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du 30 septembre 2019, ces deux zonages seront soumis à enquête publique groupée durant 32 jours, du lundi 4 novembre 2019 au jeudi 5 décembre 2019. Monsieur Bruno BETH assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur :

- à la Mairie de Bétheny, pour les habitants des communes de Bétheny et Cernay, le :

. lundi 4 novembre 2019, de 16h00 à 18h00,

- à l'Hôtel de Ville de Reims (dans le petit salon de Mars), pour les habitants de la commune de Reims, le :

. mardi 12 novembre 2019, de 15h00 à 17h00,

- à la Mairie de Cormontreuil, pour les habitants des communes de Cormontreuil, Saint Léonard et Taissy, le :

. samedi 16 novembre 2019, de 09h00 à 11h00,

- à la Mairie de Bezannes, pour les habitants des communes de Bezannes, Champfleury, Trois-Puits et Villers-aux-Neux, le :

. jeudi 21 novembre 2019, de 15h00 à 17h00,

- à la Mairie de Sillery, pour les habitants des communes de Sillery, Puisieulx et Prunay, le :

. mardi 26 novembre 2019, de 09h00 à 11h00,

- à la Mairie de Champigny, pour les habitants des communes de Champigny, Saint-Brice-Courcelles et Tinguieux, le :

. jeudi 5 décembre 2019, de 09h00 à 11h00,

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le dossier et le registre papier seront systématiquement apportés sur les lieux de permanence par le Commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les observations et propositions du public seront consignées dans ce registre durant les permanences.

Le dossier sera également consultable, de façon dématérialisée, et téléchargeable, sur le site internet <https://eau.grandreims.fr> dans l'onglet « Actualités » ainsi que, sur ce même site, dans la rubrique « L'eau dans ma commune » (pour chacune des seize communes concernées). Un formulaire sera également accessible depuis cet espace afin que chacun puisse y poster ses observations, qui seront annexées au registre.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête papier (qui sera annexé par la suite au registre principal), seront déposés à l'Hôtel de Communauté de la Communauté urbaine du Grand Reims, 3, rue Eugène Desteuque à Reims (siège de l'enquête publique), du lundi 4 novembre 2019 au jeudi 5 décembre 2019. Un poste informatique sera également mis à disposition pour consulter le dossier et les observations en ligne par voie dématérialisée. L'ensemble sera accessible aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Communauté.

Enfin, les observations éventuelles pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Champigny (Place de la Mairie, 51370 Champigny) – lequel les annexera au registre.

Le Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu de remettre le dossier pendant une durée d'un an après remise, par voie dématérialisée sur le site internet <https://eau.grandreims.fr>, dans la rubrique « L'eau dans ma commune » (pour chacune des seize communes concernées), et par voie de matérialisation papier dans chacune des seize mairies visées par l'enquête.

L'autorité compétente en charge de ces zonages, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la Communauté Urbaine du Grand Reims.



Code de vérification
<https://digitalisation>